



Conférence des Parties
Vingt-sixième session
Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021

Point x de l'ordre du jour provisoire
Questions de genre et changements climatiques

Progrès réalisés en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans les processus des organes constitués

Rapport de synthèse du secrétariat

Résumé

Le présent rapport fait la synthèse des informations que les organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont rapportées en 2019 et 2020 au sujet des progrès réalisés en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processus. Il comprend des renseignements sur leurs approches de la communication d'informations relatives aux questions de genre, sur le contenu et la structure de leurs rapports, ainsi que sur leurs bonnes pratiques. On y trouvera également des propositions susceptibles d'améliorer la clarté et la cohérence des informations présentées.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Contexte	4
A. Mandat	4
B. Objectif du rapport.....	4
C. Objet du rapport.....	4
D. Structure du rapport	5
E. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties	5
II. Résumé analytique	5
III. Informations communiquées par les organes constitués sur les progrès accomplis en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processus	5
A. Aperçu général.....	5
B. Comité de l'adaptation.....	6
C. Conseil du Fonds pour l'adaptation	8
D. Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.....	10
E. Groupe consultatif d'experts.....	11
F. Comité de contrôle du respect des dispositions	11
G. Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques	12
H. Comité de supervision de l'application conjointe	14
I. Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.....	15
J. Groupe d'experts des pays les moins avancés	16
K. Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	17
L. Comité de Paris sur le renforcement des capacités	18
M. Comité permanent du financement	20
N. Comité exécutif de la technologie.....	21
O. Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.....	23
IV. Enjeux et perspectives	24
Annexes	
I. Purpose, function and regular reporting of UNFCCC constituted bodies	26
II. Reporting of the Facilitative Working Group of the Local Communities and Indigenous Peoples Platform on integrating a gender perspective into its processes.....	29
III. Summary of UNFCCC constituted bodies' gender-related reporting in 2019–2020	30
IV. Gender related outputs of UNFCCC constituted bodies as per 2019–2020 reporting.....	33

Abréviations et acronymes

MDP	Mécanisme pour un développement propre
GCE	Groupe consultatif d'experts
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
DTU	Université technique du Danemark
FVC	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
CPF	Comité permanent du financement
CET	Comité exécutif de la technologie
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
WECF	Women Engage for a Common Future

I. Contexte

A. Mandat

1. À sa vingt-cinquième session, la Conférence des Parties (COP) a adopté le Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes¹, pris note du premier rapport sur les progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués², dont il est ressorti qu'un nombre croissant de ces organes communiquaient des informations sur les questions de genre, et encouragé lesdits organes à continuer d'intensifier leurs efforts en la matière. Elle a demandé à tous les organes constitués de continuer de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus³.

2. Toujours à sa vingt-cinquième session, la COP a demandé au secrétariat de continuer d'élaborer un rapport de synthèse biennal sur les progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans les processus des organes constitués⁴.

3. Le domaine prioritaire « Cohérence » du plan d'action de la Convention pour l'égalité des sexes vise à renforcer l'intégration du souci d'égalité entre les sexes dans les travaux des organes de la Convention, du secrétariat et d'autres entités et des Nations Unies et parties prenantes en vue d'une exécution cohérente des mandats et des activités ayant trait à cette question⁵.

B. Objectif du rapport

4. L'objectif du présent rapport est de rendre compte des progrès accomplis par les organes constitués en faveur de l'intégration des questions de genre dans leurs travaux et de donner à la COP les moyens d'évaluer si les modalités actuelles de remontée de l'information permettent de suivre ces progrès de manière satisfaisante.

C. Objet du rapport

5. Le secrétariat a procédé à l'examen des rapports périodiques de chaque organe constitué⁶ pour en cerner le contenu pertinent, qu'il décrit dans le présent document.

6. Le sujet principal du présent rapport est l'intégration des questions de genre dans les secteurs d'activité des organes constitués, mais il importe aussi de considérer le rôle important que jouent ces organes, en tant qu'instances de décision de premier plan, en faveur de la participation des femmes à la prise des décisions relatives au climat et à l'élaboration de toutes les politiques et mesures en lien avec le climat. C'est pourquoi les informations que les organes constitués ont communiquées dans leurs rapports périodiques au sujet de leur composition par sexe sont également rapportées dans le présent document⁷.

¹ Décision 3/CP.25, annexe.

² FCCC/CP/2019/8.

³ Décision 3/CP.25, par. 3, 5 et 12.

⁴ Décision 3/CP.25, par. 15 b).

⁵ Décision 3/CP.25, annexe, par. 6.

⁶ Le secrétariat a déjà examiné les rapports de certains de ces organes dans le cadre de l'élaboration du document FCCC/TP/2018/1. Le présent rapport couvre les rapports périodiques de tous les organes constitués, et il en sera de même pour les prochains rapports sur les progrès réalisés en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans les processus de ces organes. Le Groupe de facilitation n'étant pas tenu d'établir des rapports périodiques, tous ses rapports au SBSTA et à la COP, y compris ses rapports d'activité, seront examinés.

⁷ Pour de plus amples renseignements sur l'équilibre femmes-hommes dans les organes constitués, voir le document FCCC/CP/2021/4.

D. Structure du rapport

7. La section II consiste en un résumé analytique des informations présentées dans le rapport. La section III est une synthèse des renseignements fournis par les organes constitués au sujet des questions de genre en 2019 et 2020. La section IV met en évidence les difficultés couramment rencontrées dans la communication d'informations sur les progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans les travaux de tous les organes constitués, ainsi que les bonnes pratiques en la matière et les possibilités d'amélioration des méthodes. L'annexe I offre une vue d'ensemble des missions et fonctions des organes constitués, ainsi que des modalités de soumission de leurs rapports périodiques. L'annexe II synthétise les renseignements fournis par le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones sur l'intégration d'une perspective de genre dans ses processus. L'annexe III récapitule les informations communiquées par les organes constitués au sujet des questions de genre en 2019 -2020. Enfin, l'annexe IV porte sur les résultats des travaux que les organes constitués ont consacrés à ces questions en 2019 et 2020.

E. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

8. La COP voudra peut-être prendre note des progrès accomplis par les organes constitués en faveur de l'intégration des questions de genre dans leurs secteurs d'activité respectifs, ainsi que des efforts faits pour systématiser la prise en compte de ces questions dans leurs travaux.

9. La COP voudra peut-être envisager de fournir des orientations universelles et adaptables sur les potentiels éléments constitutifs d'une approche de la prise en compte systématique du genre dans les processus des organes constitués, et élaborer des orientations supplémentaires sur la remontée de l'information en la matière.

II. Résumé analytique

10. Le nombre d'organes constitués dont les rapports périodiques aux organes directeurs comportaient des informations sur les questions de genre est passé de 6 à 11 entre 2017 et 2018, puis de 11 à 12 entre 2019 et 2020. Quant au nombre d'organes constitués qui rendaient compte non seulement de l'augmentation de la proportion de femmes parmi leurs membres, mais aussi des progrès accomplis en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processus et leurs travaux de fond, il est passé de 3 à 7 entre 2017 et 2018, puis est resté stable entre 2019 et 2020.

11. La hausse du nombre d'organes constitués dont les rapports comportaient des informations sur les questions de genre s'est accompagnée, dans une certaine mesure, d'une augmentation du niveau de détail de ces informations, ce qui montre que le sujet suscite toujours autant d'intérêt et d'attention. Certains organes établissent des plans, définissent des objectifs et élaborent des indicateurs pour promouvoir l'intégration des questions de genre dans leurs travaux, mais d'autres n'ont pas progressé depuis la soumission de leur premier rapport. La pandémie de COVID-19 et le nombre limité d'exemples de bonnes pratiques diffusés à l'époque pourraient expliquer ce constat. Seul un organe a régressé dans l'intégration d'une perspective de genre dans ses processus.

III. Informations communiquées par les organes constitués sur les progrès accomplis en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processus

A. Aperçu général

12. Les 15 organes constitués ci-après sont examinés dans le présent rapport :

- a) Comité de l'adaptation ;

- b) Conseil du Fonds pour l'adaptation ;
- c) Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre ;
- d) Groupe consultatif d'experts ;
- e) Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
- f) Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones⁸ ;
- g) Comité de supervision de l'application conjointe ;
- h) Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre ;
- i) Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto ;
- j) Groupe d'experts des pays les moins avancés ;
- k) Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris ;
- l) Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;
- m) Comité permanent du financement ;
- n) Comité exécutif de la technologie ;
- o) Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

13. Le Comité de contrôle du respect des dispositions a une fonction juridique et réglementaire fondée sur des paramètres fixes établis par le Protocole de Kyoto. Il n'avait donc pas été jugé pertinent, dans le cadre de l'élaboration des précédents rapports, de faire mention de ses travaux. Quant au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, son rôle est de faciliter la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Paris et d'en promouvoir le respect. Toutefois, les deux Comités ayant communiqué des informations sur l'équilibre femmes-hommes dans leurs rapports annuels, ces informations sont rapportées dans le présent document.

B. Comité de l'adaptation

1. 2019

14. Dans le rapport soumis à la COP à sa vingt-cinquième session⁹, le Comité de l'adaptation communique de nombreux renseignements sur les travaux qu'il a consacrés aux questions de genre et mentionne, entre autres activités :

- a) Sa participation à deux ateliers sur le genre organisés par le secrétariat de la Convention ;
- b) Sa participation à une manifestation organisée dans le cadre de la cinquantième session des organes subsidiaires pour faire le point sur les directives supplémentaires sur la prise en compte des questions de genre dans les plans nationaux d'adaptation (PNA) ;
- c) Dans la section « Faits marquants », sa collaboration avec d'autres organes à des travaux relatifs aux questions de genre, y compris l'élaboration, avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) et le Réseau mondial pour les PNA, d'une boîte à outils sur la prise en compte des questions de genre dans les PNA¹⁰, et la planification d'une

⁸ Étant donné que le Groupe de facilitation ne soumet pas de rapports périodiques à un organe directeur, les informations relatives aux progrès enregistrés par cet organe sont rapportées à l'annexe II.

⁹ FCCC/SB/2019/3.

¹⁰ Réseau mondial pour les PNA et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2019, « Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre », A. Dazé et C. Church (auteurs

manifestation à l'occasion de laquelle la boîte à outils a été présentée avant sa publication ; dans la section « Promotion de la cohérence globale », l'organisation d'une séance d'information à sa quatorzième réunion, à la suite de laquelle il a décidé de considérer le genre comme un élément transversal dans toutes ses activités, lancé un appel à contributions sur le sujet et adopté un plan de travail sur la prise en compte systématique des questions de genre dans ses activités ;

d) Des exemples de collaboration avec d'autres organes, dont le LEG et le Comité de Paris, notamment aux fins de l'élaboration de la boîte à outils et de l'organisation, avec le Comité de Paris, d'une réunion sur l'intégration des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, sur les lacunes constatées en la matière et sur les solutions possibles.

15. Dans le rapport, le Comité relève une augmentation du nombre de solutions trouvées pour renforcer l'appui aux pays en développement désireux d'élaborer et de mettre en œuvre un PNA, y compris l'appui à l'intégration d'une perspective de genre dans ce PNA. Il recommande à la COP d'exhorter les Parties à élaborer et à appliquer des procédures solides et itératives de planification nationale des mesures d'adaptation, en tirant parti des fonds multilatéraux pour le climat déjà en place, à mobiliser le secteur privé et à prendre en compte les questions de genre pour promouvoir un financement de l'adaptation à grande échelle, qui réponde aux besoins des plus vulnérables.

16. Le Comité donne sa composition par sexe (9 femmes et 7 hommes) et précise que sa présidence est assurée par deux femmes.

2. 2020

17. Dans la section « Faits marquants » de son rapport de 2020¹¹, le Comité de l'adaptation fournit des informations sur les efforts qu'il a faits pour promouvoir la prise en compte des questions de genre. Il décrit les progrès accomplis dans l'exécution de son plan d'intégration des questions de genre, notamment dans la promotion d'une représentation équitable des femmes et des hommes aux manifestations qu'il organise et la prise en compte de ces questions dans ses travaux techniques. Il a par exemple présenté la boîte à outils susmentionnée à la vingt-cinquième session de la COP et mené des activités de sensibilisation aux questions de genre.

18. Dans la section « Promotion de la cohérence globale », le Comité fait observer que son plan de travail et celui de l'Équipe spéciale des PNA prévoient l'intégration des questions de genre dans toutes ses activités. Il précise qu'il a collaboré avec le Comité de Paris et poursuivi ses travaux consacrés au genre, notamment :

a) En encourageant tous les organisateurs de réunions d'experts techniques sur l'adaptation à s'efforcer d'assurer une représentation équitable des femmes et des hommes, de sorte que, à ces réunions, au moins 50 % des intervenants et des animateurs étaient des femmes ;

b) En présentant la boîte à outils sur la prise en compte des questions de genre dans les PNA à la vingt-cinquième session de la COP et en organisant un webinaire sur cette boîte à outils ;

c) En prenant en considération les questions de genre dans le cadre de l'élaboration :

i) D'un rapport de synthèse sur la façon dont les pays en développement faisaient face aux risques climatiques ;

ii) D'un document technique sur les données relatives à l'adaptation à différentes échelles spatiales et temporelles ;

principaux), Winnipeg, Canada : Institut international du développement durable. Disponible à l'adresse <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/12/napgn-fr-2019-toolkit-for-a-gender-responsive-process-to-formulate-and-implement-naps.pdf>.

¹¹ FCCC/SB/2020/2.

iii) Du sixième numéro de son bulletin sur le financement de l'adaptation.

19. Dans le rapport, le Comité fait savoir qu'un atelier sur le genre et l'adaptation, qu'il prévoyait d'organiser en collaboration avec le Comité de Paris, n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

20. Le Comité donne sa composition par sexe (9 femmes et 7 hommes) et précise que sa présidence est assurée par deux femmes.

3. Progrès

21. En 2019 et 2020, le Comité de l'adaptation a rendu compte de ses progrès de façon plus détaillée qu'auparavant, et ces progrès ont été notables, puisqu'il a consacré sensiblement plus de travaux aux questions de genre et élaboré un plan de travail sur l'intégration systématique de ces questions dans ses activités. Il a disséminé des renseignements sur les questions de genre tout au long de ses rapports dans les sections idoines, mais principalement dans la section « Promotion de la cohérence globale ».

C. Conseil du Fonds pour l'adaptation

1. 2019

22. Dans le rapport soumis à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa quinzième session et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) à sa deuxième session¹², le Conseil du Fonds pour l'adaptation communique de nombreux renseignements sur les questions de genre, faisant notamment savoir qu'un de ses représentants et un représentant de son secrétariat ont pris la parole, respectivement en tant qu'intervenant et en tant que participant, à l'occasion d'un atelier sur le genre organisé à la cinquantième session des organes subsidiaires.

23. Dans le rapport, le Conseil réaffirme que, dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour la période 2018-2022, toutes les activités doivent être conçues de façon à respecter l'égalité des sexes et à bénéficier aux plus vulnérables. De plus, des dons d'un montant de 167 110 dollars ont été approuvés au titre du développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, dont des dons d'assistance technique aux entités d'exécution nationales de l'Arménie, du Bhoutan et de la République dominicaine, l'objectif étant de les aider à renforcer leur capacité à traiter et à gérer les risques environnementaux, les risques sociaux et les questions de genre dans les projets, dans les programmes et au niveau institutionnel.

24. L'additif au rapport comporte des informations sur :

a) Le lancement, à la vingt-cinquième session de la COP, d'un cours en ligne dont l'un des modules est consacré à la prise en compte des considérations environnementales, des enjeux sociaux et des questions de genre dans la conception et l'exécution des projets ;

b) L'organisation de séances de formation aux questions de genre pendant le sixième séminaire annuel sur le développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique ;

c) Le lancement par le Conseil, en mai 2019, de la version actualisée de sa politique et de son plan d'action sur le genre.

2. 2020

25. Dans le rapport soumis à la CMP à sa seizième session et à la CMA à sa troisième session¹³, le Conseil du Fonds pour l'adaptation communique de nombreux renseignements sur les questions de genre, rappelant les informations qu'il avait fournies dans son rapport de 2019 au sujet de sa stratégie à moyen terme. Il fait savoir que des dons d'un montant de

¹² FCCC/KP/CMP/2019/4-FCCC/PA/CMA/2019/2 et Add.1.

¹³ FCCC/KP/CMP/2020/2-FCCC/PA/CMA/2020/2.

175 000 dollars ont été approuvés au titre du développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, dont 75 000 dollars pour trois dons d'assistance technique aux entités d'exécution nationales de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe, l'objectif étant de les aider à renforcer leur capacité à traiter et à gérer les risques environnementaux, les risques sociaux et les questions de genre dans les projets, dans les programmes et au niveau institutionnel.

26. Le Conseil a invité la CMP et la CMA à prendre note de l'examen d'ensemble de l'application de sa politique et de son plan d'action sur le genre, renvoyant vers le document final de l'examen et vers une étude de cas sur le genre qu'il avait publiée. Le but de l'étude de cas était d'aider les entités d'exécution à mieux comprendre les questions de genre, mais aussi de produire et de diffuser des connaissances sur les bonnes pratiques et les méthodes en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre des projets pour accroître les retombées de ceux-ci.

27. L'annexe VII du rapport, qui concerne les liens opérationnels et les relations entre le Fonds pour l'adaptation et d'autres institutions relevant de la Convention, offre de nombreuses informations sur le genre, y compris :

a) La prise en compte des politiques relatives au genre et des garanties prévues en la matière dans le contexte de la collaboration entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat (FVC) ;

b) L'organisation, avec le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le secrétariat de la Convention, d'une manifestation sur le genre en marge de la vingt-cinquième session de la COP ;

c) L'organisation de séances de formation aux questions de genre pendant le séminaire de 2019 sur le développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique ;

d) La sollicitation de l'avis du Groupe technique de référence du Fonds pour les questions d'évaluation quant au projet de version actualisée de la politique du Fonds sur le genre, l'accent étant mis sur son évaluabilité, et au projet de version actualisée du plan d'action du Fonds sur le genre ;

e) L'établissement de multiples communiqués de presse à la vingt-cinquième session de la COP ;

f) L'inclusion d'une section sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles¹⁴, dans laquelle le Conseil rappelle que l'égalité des sexes est l'un des thèmes transversaux de sa stratégie à moyen terme, donne des informations sur l'étude de cas, la manifestation parallèle et les séances de formation susmentionnées, et affirme que le Fonds continue de promouvoir activement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Conseil fournit aussi des renseignements détaillés sur la révision de la politique et du plan d'action du Fonds sur le genre, précisant qu'il examinerait la version actualisée de ces documents entre ses trente-cinquième et trente-sixième réunions. Il mentionne également dans cette section :

i) Qu'à l'occasion de ses ateliers sur le développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, le Fonds a informé les participants des dons d'assistance technique dont pouvaient bénéficier les entités d'exécution nationales ;

ii) Qu'une grille de résultats sur la parité des sexes était en train d'être élaborée pour son secrétariat, qui pourrait ainsi suivre, au niveau du portefeuille de projets, les efforts faits pour prendre en compte les questions de genre au stade de l'élaboration des propositions et les résultats obtenus en matière de genre une fois le projet achevé, puis compiler les données obtenues et les diffuser ;

¹⁴ FCCC/KP/CMP/2020/2-FCCC/PA/CMA/2020/2, annexe VII, par. 49 à 57.

- iii) Que le modèle de rapport sur les résultats des projets du Fonds a été actualisé en février 2019 pour aider les entités d'exécution à suivre les progrès accomplis en matière de genre, en rendre compte de façon plus systématique, tous les ans, et accroître la qualité des informations communiquées sur les questions de genre au début des projets, pendant leur exécution et après leur achèvement. Le modèle comprend une nouvelle section sur les enseignements tirés de l'expérience, l'idée étant que les entités d'exécution fassent remonter non plus seulement des données ventilées par sexe, mais aussi des informations de nature qualitative, qui offrent des précisions sur les enseignements tirés de l'application de mesures tenant compte des questions de genre. Tous les rapports annuels que soumettent les entités d'exécution sur les résultats des projets sont disponibles sur le site Web du Fonds ;
- iv) Que le rapport de 2019 sur les résultats des projets du Fonds comprend une section consacrée aux questions de genre, dans laquelle il est indiqué que les femmes représentent 50,5 % des bénéficiaires des projets ;
- v) Qu'un cours en ligne dont l'un des modules est consacré à la prise en compte des considérations environnementales, des enjeux sociaux et des questions de genre dans la conception et l'exécution des projets a été créé ;
- vi) Qu'il a continué de collaborer avec les Fonds d'investissement climatiques, le FVC, le FEM et le secrétariat de la Convention, et d'échanger avec eux des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience en matière de genre ;
- vii) Qu'il a répondu à l'appel à contributions que le Comité de l'adaptation avait lancé en 2019 au sujet de la prise en compte systématique des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au niveau national ;
- viii) Qu'au total, 15 de ses 31 sièges sont occupés par des femmes.

3. Progrès

28. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation a continué de fournir des informations exhaustives sur l'intégration des questions de genre dans ses travaux. La présentation régulière de telles informations permet d'évaluer les progrès accomplis (dans la révision de la politique et du plan d'action sur le genre, par exemple) et de suivre l'application des mesures prévues (l'augmentation, entre 2019 et 2020, des ressources mises à disposition au titre de la politique sur les garanties environnementales et sociales et de la politique sur le genre, par exemple).

29. Les principaux points positifs des rapports soumis par le Conseil en 2019 et 2020 sont le haut degré de traçabilité des informations grâce aux références fournies, ainsi que la cohérence et la structure de ces rapports, les informations sur le genre ayant été réparties dans les sections idoines. Dans son rapport de 2020, le Conseil a même ajouté une section sur les questions de genre, dans laquelle il a communiqué des informations complémentaires et supplémentaires d'un grand niveau de détail.

D. Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

1. 2019

30. Dans le rapport soumis à la CMP à sa quinzième session¹⁵, le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) fait référence à ses mandats relatifs aux questions de genre et évoque un atelier de renforcement des capacités à l'occasion duquel il s'est intéressé à la possibilité de quantifier divers bénéfices sociaux et économiques et de leur attribuer une valeur monétaire, à la question de la participation des femmes à une réduction effective et efficace des émissions de carbone, et au point de vue de différents secteurs sur les questions de genre et les changements climatiques.

¹⁵ FCCC/KP/CMP/2019/3.

2. 2020

31. Dans le rapport soumis à la CMP à sa seizième session¹⁶, le Conseil exécutif du MDP fait référence à ses mandats en lien avec les questions de genre et déclare que, dans le cadre de leur parcours d'intégration, ses nouveaux membres ont participé à une session virtuelle de formation à ces questions. Durant cette session, les nouveaux membres ont assisté à un exposé sur la terminologie relative au genre et au climat, sur l'intégration des questions de genre dans les processus de la Convention et sur la manière dont le Conseil abordait ces questions et définissait les étapes suivantes de ses travaux en la matière.

3. Progrès

32. Le Conseil exécutif du MDP a fait les premiers pas vers l'intégration des questions de genre dans ses travaux en réfléchissant à la façon d'aborder ces questions.

E. Groupe consultatif d'experts

1. 2019

33. Dans le rapport soumis à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa cinquante et unième session¹⁷, le Groupe consultatif d'experts (GCE) donne des informations sur la représentation des femmes et des hommes à ses ateliers régionaux de formation pratique.

2. 2020

34. Dans son rapport de 2020¹⁸, le GCE fournit des informations sur la représentation des femmes et des hommes à ses ateliers régionaux de formation pratique, et mentionne à l'annexe I, qui porte sur sa vision, sa mission, les critères de mesure de ses progrès et ses priorités stratégiques pour la période 2020-2026, que le nombre total d'experts formés, avec ventilation par sexe, est l'un de ses indicateurs de progrès.

3. Progrès

35. Dans son rapport de 2018, le GCE avait rendu compte de nombreuses activités et de l'élaboration de son plan d'action pour l'égalité des sexes, tandis que ses rapports de 2019 et 2020 comportent des informations sur l'équilibre femmes-hommes. Fait important, il a commencé en 2020 à mesurer de façon systématique les proportions de femmes et d'hommes parmi les participants à ses ateliers de formation.

F. Comité de contrôle du respect des dispositions

1. 2019 et 2020

36. Dans les rapports annuels qu'il a soumis en 2019¹⁹ et en 2020²⁰, le Comité de contrôle du respect des dispositions a exprimé le souhait que les Parties gardent à l'esprit la question de la parité femmes-hommes au moment de la désignation de candidats dans le cadre de l'élection de ses membres.

2. Progrès

37. Les informations communiquées par le Comité de contrôle du respect des dispositions au sujet de l'intégration des questions de genre dans ses travaux ne sont pas suffisantes pour permettre de mesurer les progrès accomplis.

¹⁶ FCCC/KP/CMP/2020/1.

¹⁷ FCCC/SBI/2019/19.

¹⁸ FCCC/SBI/2020/15.

¹⁹ FCCC/KP/CMP/2019/5.

²⁰ FCCC/KP/CMP/2020/3.

G. Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques

1. 2019

38. Dans le chapitre commun de leur rapport annuel commun²¹, le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) déclarent qu'ils ont participé aux ateliers sur le genre organisés à la vingt-quatrième session de la COP et à la cinquantième session des organes subsidiaires.

39. Le chapitre IV, qui porte sur les activités et les résultats du CRTC, comporte de multiples références aux questions de genre. On peut y lire que le nombre d'indicateurs relatifs au genre dont le CRTC dispose dans son système de suivi et d'évaluation a augmenté, que les procédures en place prévoient l'allocation d'au moins 1 % des fonds destinés aux programmes et des fonds opérationnels à des mesures d'intégration des questions de genre dans les travaux du CRTC, et qu'il est tenu compte de ces questions et des capacités endogènes dans les critères d'admissibilité au bénéfice de l'assistance technique et de hiérarchisation des demandes d'assistance par ordre de priorité. Le rapport contient également des renseignements sur la collaboration du CRTC avec ses partenaires et sur son module relatif au genre, qui se trouve sur son site Web et rassemble plus de 630 ressources en lien avec le genre et le climat. Ainsi qu'il est rapporté dans la section « Intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes » du rapport²², le CRTC a notamment :

a) Organisé, à l'occasion de la Journée de l'égalité des sexes, pendant la vingt-quatrième session de la COP, un atelier sur la prise en compte systématique des questions de genre dans le cadre des évaluations des besoins technologiques et publié des orientations en la matière en collaboration avec le Partenariat Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)-Université technique du Danemark (DTU) ;

b) Mené, dans le cadre de l'assistance technique à l'Afrique de l'Ouest, une étude sur la prise en compte des questions de genre dans la planification et la gestion des risques côtiers dans la région et au Cameroun ;

c) Prêté son concours à l'attribution du prix « Solutions climatiques équitables à l'égard des femmes », contribué à l'élaboration de la publication du même nom et organisé un atelier de renforcement des capacités en collaboration avec le Groupe Femmes et genre à la vingt-quatrième session de la COP ;

d) Formulé des exemples de bonnes pratiques en matière d'autonomisation des femmes dans les systèmes énergétiques décentralisés et centralisés en Asie du Sud et élaboré un guide sur les moyens de transposer à plus grande échelle les initiatives climatiques équitables à l'égard des femmes ;

e) Rendu compte, à la cinquantième session des organes subsidiaires, des mesures qu'il avait prises comme suite à l'adoption du plan d'action de la Convention pour l'égalité des sexes.

40. Il est indiqué dans la section « Favoriser la collaboration et l'échange de renseignements »²³ que le Conseil consultatif a participé, à sa quatorzième réunion, à un atelier sur la prise en compte systématique des questions de genre, et que le Groupe Femmes et genre a partagé plus de 100 descriptifs d'initiatives équitables à l'égard des femmes. Dans la section « Bilan des difficultés et des enseignements »²⁴, le CRTC fait part de son intention de se doter des capacités internes et externes dont il a besoin pour garantir la prise en compte systématique et efficace des questions de genre dans ses principaux domaines d'action.

²¹ FCCC/SB/2019/4, chap. II

²² FCCC/SB/2019/4, par. 106 à 109.

²³ FCCC/SB/2019/4, par. 80.

²⁴ FCCC/SB/2019/4, par. 133.

2. 2020

41. Dans le chapitre commun du rapport annuel commun du CET et du CRTC et dans l'annexe consacrée à leurs activités communes²⁵, il est indiqué que les deux organes ont transmis des informations et des retours d'information sur leurs travaux, notamment sur l'intégration des questions de genre dans ces travaux et dans la planification de leurs activités communes sur des sujets tels que le genre et la technologie. Le rapport présente en détail les mandats pertinents des deux organes et certaines des mesures que ceux-ci ont adoptées par le passé, y compris la décision prise par le CET en 2019 d'intégrer systématiquement les questions de genre dans son plan de travail, qui a débouché sur la nomination de coordonnateurs pour les questions de genre en 2020, et les travaux ambitieux que le CRTC a menés dans le domaine du genre (nomination d'un coordonnateur pour les questions de genre, mise en œuvre de sa politique et de son plan d'action sur le genre, création du pôle de connaissances sur le genre, etc.). Le CET et le CRTC ont décidé de mener conjointement des activités en lien avec le genre et la technologie en 2021 en 2022, à savoir :

a) Faire connaître auprès des pays et de leurs entités nationales désignées, des membres du CET et des membres du Conseil consultatif les orientations de la COP sur la nécessité de parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes, encourager ces acteurs à suivre lesdites orientations, et communiquer tous les ans des données sur la répartition par sexe des membres du CET, du Conseil consultatif et du secrétariat du CRTC ;

b) Aider le secrétariat de la Convention à créer et à tenir à jour une liste d'experts des questions de genre, l'idée étant que ces experts puissent être invités à participer à des ateliers, manifestations et activités, et être consultés dans le cadre de l'exécution de projets d'assistance technique.

42. Le chapitre IV, qui porte sur les activités et les résultats du CRTC, inclut de multiples références aux questions de genre, notamment à la politique et au plan d'action du CRTC sur le genre. La section « Prise en compte des questions de genre »²⁶ décrit la procédure déjà mentionnée au paragraphe 39 ci-dessus.

43. Dans la sous-section « Facilitation des technologies prenant en compte les questions de genre » (section « Environnement propice et renforcement des capacités ») sont mentionnés²⁷ :

a) Des exemples de collaboration continue avec le Groupe Femmes et genre, notamment dans le cadre d'une série de séances de formation au renforcement des capacités, qui étaient consacrées à la transposition des solutions équitables à l'égard des femmes à plus grande échelle, à la valorisation de l'entrepreneuriat et à l'intégration des mesures de lutte contre la COVID-19 dans les initiatives existantes ;

b) Le module sur le genre, qui donne accès à près de 700 ressources ;

c) Un webinaire de renforcement des capacités sur la prise en compte des questions de genre dans le cadre des évaluations des besoins technologiques, qui a été organisé en collaboration avec le Partenariat PNUE-DTU ;

d) Une publication élaborée conjointement avec l'Energy and Resources Institute sur les femmes dans le secteur de l'énergie.

44. Dans la sous-section « Dialogue prenant en compte les questions de genre » (section « Collaboration et participation des parties prenantes »)²⁸, on peut lire que le CRTC s'efforce d'amener les spécialistes de la lutte contre les changements climatiques à prendre davantage conscience de l'importance du lien entre le genre, les changements climatiques et les technologies, a participé au Sommet mondial sur le genre et a soutenu l'établissement d'un certain nombre de publications sur le genre et les changements climatiques, en partenariat avec le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI),

²⁵ FCCC/SB/2020/4, chap. II et annexe I.

²⁶ FCCC/SB/2020/4, par. 82.

²⁷ FCCC/SB/2020/4, par. 83 à 97.

²⁸ FCCC/SB/2020/4, par. 102.

l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Women Engage for a Common Future (WECF), notamment.

45. Il est également indiqué :

a) Qu'un représentant du collectif des ONG de jeunes a pris la parole au nom des organisations de peuples autochtones et du Groupe Femmes et genre pour exprimer leur souhait d'obtenir le statut d'observateur auprès du Conseil consultatif, qui a été prié de se pencher sur la question dans le cadre de l'examen de ses activités à la vingt-sixième session de la COP ;

b) Que le CRTC prévoit d'évaluer les mesures adoptées en faveur de la prise en compte systématique des questions de genre et de renforcer ses capacités internes et externes (section « Difficultés rencontrées et enseignements tirés ») ;

c) Que, dans le cadre d'une enquête menée auprès des entités nationales désignées, 77 % des entités ayant répondu ont déclaré que l'assistance technique du CRTC avait permis des avancées très positives ou assez positives dans les domaines de l'égalité des sexes et des droits de l'homme (section « Suivi et évaluation »).

46. Dans la section « Messages clés à la COP et à la CMA », il est rapporté que le CRTC s'est efforcé de rendre le développement et le transfert de technologies plus inclusifs en exécutant son plan d'action pour l'égalité des sexes et en associant à ses activités le Groupe Femmes et genre, ainsi que le collectif des ONG de jeunes, l'objectif étant d'aider les pays à effectuer une transition efficace vers des économies à faibles émissions de carbone, à construire des sociétés et des systèmes résilients face aux changements climatiques et à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Progrès

47. Conformément aux orientations données par la COP²⁹, et contrairement au chapitre commun de leurs précédents rapports communs, le CET et le CRTC abordent dans le chapitre commun de leur rapport de 2020 la prise en compte systématique des questions de genre (principaux engagements en la matière et nomination de coordonnateurs pour les questions de genre), et y présentent les activités qu'ils prévoient de mener conjointement dans le domaine du genre, ce qui témoigne de l'accomplissement de progrès sensibles.

48. Le CRTC a continué d'intégrer dans ses rapports une sous-section sur la prise en compte systématique des questions de genre³⁰ et a inclus des renseignements sur ces questions dans d'autres sections s'il y avait lieu. Dans le rapport de 2020, cette sous-section se trouve dans la section consacrée à la mise en œuvre de ses activités, ce qui montre que le CRTC conçoit et traite le genre comme une question transversale d'une grande importance dans le cadre de ses travaux. En 2019 et 2020, le CRTC a communiqué des renseignements détaillés sur ses activités et sur la prise en compte systématique des questions de genre, de sorte que sa progression peut être suivie.

H. Comité de supervision de l'application conjointe

1. 2019 et 2020

49. Il n'y a aucune mention des questions de genre dans les rapports que le Comité de supervision de l'application conjointe a soumis à la CMP à ses quinzième³¹ et seizième³² sessions.

²⁹ Décision 3/CP.25, par. 3.

³⁰ FCCC/SB/2020/4, par. 139.

³¹ FCCC/KP/CMP/2019/2.

³² FCCC/KP/CMP/2020/4.

2. Progrès

50. Les informations communiquées par le Comité de supervision de l'application conjointe au sujet de l'intégration des questions de genre dans ses travaux ne sont pas suffisantes pour permettre de mesurer les progrès accomplis.

I. Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre

1. 2019

51. Le rapport de 2019 du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (CKI)³³ comporte une section sur le renforcement des capacités en matière de genre. Dans cette section, le CKI mentionne ses mandats pertinents, déclare qu'il a réalisé des progrès en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux et fait savoir qu'il a décidé de prendre systématiquement en compte les questions de genre dans ses activités et d'organiser une séance consacrée à ces questions. En outre, il indique que des travaux d'analyse et d'évaluation de la mise en œuvre des mesures de riposte ont révélé d'importants problèmes liés aux questions de genre, dont la persistance probable des disparités existantes entre femmes et hommes, qui exigent l'adoption de mesures adéquates.

52. Le CKI précise aussi sa composition par sexe et insiste sur l'importance de l'équilibre femmes-hommes tout en soulignant que la nomination de ses membres est la prérogative des Parties et des organisations intergouvernementales. Dans son projet de règlement intérieur³⁴, il encourage les groupes à avoir à l'esprit l'objectif de la parité femmes-hommes lorsque ceux-ci nomment ses membres.

2. 2020

53. L'annexe I du rapport de 2020³⁵ comporte une section sur l'intégration des questions de genre dans les travaux du CKI. Dans cette section, le CKI déclare que, après avoir participé à un atelier de formation aux questions de genre organisé par le secrétariat, il a décidé :

- a) De continuer de s'appuyer sur les orientations du secrétariat ;
- b) De prendre en considération les questions de genre lorsqu'il élaborait des documents techniques, y compris les effets différenciés que les mesures de riposte avaient sur les femmes et les hommes ;
- c) De désigner les parties prenantes par des termes « humanisants » (personnes, citoyens, familles, hommes, femmes, etc.) ;
- d) De tenir compte de l'objectif de la parité femmes-hommes lorsqu'il invitait des intervenants ou lançait des appels à contributions ;
- e) De poursuivre le débat sur les questions de genre à sa réunion suivante, notamment en examinant les éléments d'un document de réflexion que le secrétariat élaborait en la matière pour le CET.

54. La stratégie de mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de travail du CKI³⁶ prévoit que les questions de genre doivent être prises en considération dans le cadre de toutes ces activités.

55. Dans le rapport, le CKI renvoie vers un document dans lequel est détaillée l'évolution de sa composition au fil du temps et relève le manque d'équilibre entre les sexes parmi ses membres.

³³ Document KCI/2019/2/4.

³⁴ Document KCI/2019/2/4, annexe I.

³⁵ Document KCI/2021/3/9. Il convient de noter que, sa quatrième réunion n'ayant pas eu lieu en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, le CKI a décidé que son rapport annuel de 2020 consisterait en un rapport d'activité (voir document KCI/2021/3/8, par. 11). On trouvera donc à l'annexe I du document KCI/2021/3/9 un lien vers le rapport de la troisième réunion du CKI.

³⁶ Document KCI/2021/3/8, annexe II.

3. Progrès

56. Les rapports du CKI montrent que celui-ci a adopté une approche progressive et structurée de la mise en œuvre de l'engagement pris de réfléchir à la façon dont les questions de genre pouvaient être intégrées dans toutes ses activités.

J. Groupe d'experts des pays les moins avancés

1. 2019

57. Dans le rapport soumis au SBI à sa cinquantième session³⁷, le LEG aborde les questions de genre dans son programme de travail³⁸ et dans l'annexe consacrée aux lacunes et besoins des pays les moins avancés dans le domaine de l'adaptation³⁹. Dans cette annexe, il relève la nécessité d'un examen plus approfondi et plus cohérent de la façon dont la notion générale de souci de l'égalité des sexes est appliquée à des mesures concrètes qui aboutissent à une réduction de la vulnérabilité induite par les inégalités de genre, et souligne qu'il faut atteindre les cibles et les indicateurs des objectifs de développement durable concernant l'égalité femmes-hommes. Le genre fait partie des thèmes mentionnés par Kiribati pendant ses discussions avec le LEG sur ses priorités stratégiques et activités nationales⁴⁰.

58. Dans le rapport soumis au SBI à sa cinquante et unième session⁴¹, le LEG communique de nombreux renseignements sur les questions de genre. Il mentionne notamment les mandats y relatifs et consacre une section à la boîte à outils sur la prise en compte des questions de genre dans les PNA⁴². Dans cette section, il fait le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration de la boîte à outils, contextualise ses travaux, souligne l'importance de sa collaboration avec le Comité de l'adaptation et le Réseau mondial pour les PNA, et précise que l'achèvement de la boîte à outils est une priorité.

59. Le LEG a également mentionné dans son rapport :

a) Que les coordonnateurs nationaux avaient été priés de prendre en considération les questions de genre lorsque ceux-ci désignaient les experts qui participeraient à l'atelier de formation sur les PNA, que 12 femmes et 39 hommes avaient été désignés par les pays, et que cinq des huit personnes ressources étaient des femmes ;

b) Que les questions de genre avaient été abordées à l'occasion de l'Expo PNA et que 45 % des 560 participants et 7 des 12 orateurs principaux étaient des femmes ;

c) Qu'il avait décidé de traiter diverses questions transversales, dont le genre, dans une publication sur les résultats des PNA, les enseignements tirés de leur mise en œuvre et les données d'expérience y relatives, et que cette publication ferait l'objet d'un examen par les pairs.

2. 2020

60. Dans le rapport soumis au SBI à sa cinquante-deuxième session⁴³, le LEG communique de nombreux renseignements sur les questions de genre. Il mentionne notamment les mandats y relatifs et évoque la publication de la boîte à outils susmentionnée, la manifestation organisée à l'occasion de son lancement et les réunions consacrées à sa présentation pendant l'Expo PNA de 2019. Il précise avoir examiné une série de critères pour l'évaluation des réunions proposées, dont celui de la représentation équilibrée des sexes parmi les intervenants, et évoque sa collaboration avec d'autres organes et des parties prenantes, par exemple aux fins de l'élaboration de la boîte à outils, ainsi que son intention de réfléchir avec le Comité de Paris, dans le cadre de son programme de travail pour 2020⁴⁴,

³⁷ FCCC/SBI/2019/5.

³⁸ FCCC/SBI/2019/5, annexe I.

³⁹ FCCC/SBI/2019/5, annexe II.

⁴⁰ FCCC/SBI/2019/5, par. 63.

⁴¹ FCCC/SBI/2019/16.

⁴² FCCC/SBI/2019/16, par. 44 à 47.

⁴³ FCCC/SBI/2020/6.

⁴⁴ FCCC/SBI/2020/6, annexe III.

aux moyens de resserrer sa collaboration et sa coopération avec d'autres organes constitués et diverses institutions dans le domaine du renforcement des capacités, y compris les capacités de prise en compte des questions de genre.

61. Les activités décrites dans le programme de travail du LEG sont notamment les suivantes :

a) Continuer, à l'occasion d'activités organisées pendant les Expos PNA et d'autres manifestations prévues en 2020, de donner des conseils sur la façon de tenir compte, dans les PNA, des principes directeurs sur l'adaptation, en particulier ceux relatifs à la place des femmes et aux groupes, populations et écosystèmes vulnérables ;

b) Inclure dans les rapports de ses trente-septième et trente-huitième réunions des renseignements sur les progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux.

62. Le LEG a réaffirmé la nécessité, déjà soulignée dans le rapport de 2019, d'un examen plus approfondi et plus cohérent des questions de genre. Dans le tableau 2 figure une proposition de projet sur la sécheresse et le renforcement de la résilience compte tenu des questions de genre en Éthiopie. Le financement de ce projet par le FVC a été approuvé en 2017.

63. Dans son second rapport de 2020⁴⁵, le LEG communique également de nombreux renseignements sur les questions de genre. Il mentionne notamment les mandats y relatifs et déclare qu'il a débattu des questions relatives à l'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux. Dans l'annexe consacrée aux lacunes et besoins⁴⁶, il redit la nécessité d'un examen plus approfondi et plus cohérent des questions de genre, et dans le cadre de son programme de travail pour 2020-2021⁴⁷, il prévoit de rendre compte des progrès accomplis en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux et de continuer de collaborer avec d'autres organes constitués, y compris dans le domaine du genre.

3. Progrès

64. Le LEG a poursuivi ses efforts d'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux, puisqu'il a créé un produit en lien avec le genre, organisé des manifestations y relatives et affirmé que les questions de genre avaient été prises en compte dans le cadre de l'Expo PNA de 2019. Fait notable, il a commencé à rendre compte des mesures qu'il prenait pour parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux manifestations qu'il organisait.

65. La structure et le contenu des rapports du LEG étant similaires d'une année à l'autre, il est possible de comparer ces rapports et de constater l'ajout ou l'omission d'informations.

K. Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris

1. 2020

66. Le premier rapport annuel du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris⁴⁸ comporte une section consacrée aux questions de genre⁴⁹, dans laquelle le Comité fait remarquer que l'équilibre entre les sexes est important, mais rappelle que c'est aux groupes régionaux et autres qu'il appartient de désigner ses membres, et déclare qu'il a reçu un dossier d'information sur les questions de genre et les changements climatiques, qui était destiné aux organes constitués, et participé, à sa deuxième réunion, à une session d'introduction aux questions de genre dans le cadre de la Convention.

⁴⁵ FCCC/SBI/2020/14.

⁴⁶ FCCC/SBI/2020/14, annexe II.

⁴⁷ FCCC/SBI/2020/14, annexe III.

⁴⁸ FCCC/PA/CMA/2020/1.

⁴⁹ FCCC/PA/CMA/2020/1, par. 27 à 29.

2. Progrès

67. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris s'est employé activement à prendre en considération les questions de genre, mais les modalités et procédures relatives à son fonctionnement n'ayant été adoptées qu'à la première session de la CMA, il n'est pas encore possible de mesurer les progrès qu'il a accomplis.

L. Comité de Paris sur le renforcement des capacités

1. 2019

68. Dans le rapport soumis au SBI à sa cinquante et unième session⁵⁰, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités communique de nombreux renseignements en lien avec les questions de genre. Il mentionne notamment les mandats y relatifs et diverses activités qu'il a consacrées au genre. Il a par exemple :

a) Collaboré avec le Comité de l'adaptation à l'organisation d'une manifestation sur la prise en compte des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation ;

b) Présenté ses travaux à l'occasion d'un atelier sur le genre organisé à la cinquantième session des organes subsidiaires ;

c) Fourni des informations détaillées sur le webinaire « Gender 101 », qui s'adressait à ses membres et à ceux d'autres organes constitués ;

d) Coorganisé, à l'intention de tous les organes constitués, un atelier technique sur le renforcement des capacités dans le domaine du genre ;

e) Considéré le genre comme un enjeu commun à tous les thèmes abordés à l'occasion d'une manifestation parallèle et d'un atelier technique sur le renforcement des capacités d'intégration des droits de l'homme dans l'action climatique ;

f) Organisé, dans le cadre de la première édition du Pôle de renforcement des capacités, des manifestations sur l'action climatique tenant compte des questions de genre.

69. Le Comité a fait savoir que, sur la base des résultats de ses activités, il avait élaboré et présenté en 2019 une norme pour la prise en compte des questions de genre, et formulé des recommandations à l'intention de la COP. Dans la section « Renforcement de la capacité de prendre en compte les questions de genre dans l'action climatique »⁵¹, il adresse des recommandations détaillées à la COP. Il lui recommande notamment d'inviter instamment les Parties à renforcer la capacité des institutions nationales à tenir compte des questions de genre, de l'encourager à mener des activités de sensibilisation aux questions de genre et de l'inviter à exploiter et à étendre ses relations avec les parties prenantes. Dans sa norme pour la prise en compte des questions de genre, il explique comment il entend intégrer ces questions dans toutes ses activités, dans le cadre de manifestations et de réunions et dans l'échange d'informations, et précise que la norme sera développée et mise à jour au fil du temps⁵².

70. Dans le rapport, le Comité déclare qu'il a collaboré avec ONU-Femmes sur les questions de genre, qu'il s'emploie à promouvoir l'accès des femmes à des postes de direction et qu'il continue de maintenir l'équilibre entre femmes et hommes parmi ses membres.

2. 2020

71. Dans son rapport de 2020⁵³, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités communique de nombreux renseignements en lien avec les questions de genre. Il mentionne notamment les mandats y relatifs et diverses activités qu'il a consacrées au genre. Il a par

⁵⁰ FCCC/SBI/2019/13.

⁵¹ FCCC/SBI/2019/13, par. 59 à 61.

⁵² FCCC/SBI/2019/13, annexe.

⁵³ FCCC/SBI/2020/13.

exemple planifié, avec le Comité de l'adaptation, l'organisation d'une manifestation sur la prise en compte des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, qui aurait dû avoir lieu pendant l'Expo PNA, mais a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19, et a fait en sorte que les participants au Pôle de renforcement des capacités puissent approfondir leurs connaissances sur la prise en compte systématique des questions de genre, des droits de l'homme et du point de vue des jeunes et des peuples autochtones dans les activités de renforcement des capacités axées sur les changements climatiques.

72. Dans le rapport, le Comité met en évidence les travaux qu'il consacre au genre sous la direction de son groupe de travail sur les questions intersectorielles. Il a par exemple assisté à un exposé virtuel sur le genre, puis élu un coordonnateur pour les questions de genre, et appliqué la norme pour la prise en compte de ces questions. Le rapport présente des informations détaillées sur les mesures prises par le Comité pour intégrer une perspective de genre dans ses travaux, à savoir, notamment :

a) Mener des activités de sensibilisation, diffuser des informations, élargir et consolider son réseau, et collaborer avec des parties prenantes telles que ONU-Femmes, WECF et le Groupe Femmes et genre ;

b) Veiller à l'utilisation d'un langage inclusif, par exemple en demandant que des modifications soient apportées aux descriptifs des manifestations prévues dans le cadre du Pôle de renforcement des capacités ;

c) Œuvrer à la prise en compte systématique des questions de genre dans ses activités de fond, de sorte que plusieurs manifestations axées sur les questions de genre ont été organisées, et que ces questions ont été abordées à l'occasion de nombreuses réunions tenues dans le cadre du Pôle de renforcement des capacités ;

d) Mener une enquête dont 86 % des participants ont dit être « tout à fait d'accord » ou « d'accord » avec l'affirmation selon laquelle les questions de genre avaient été prises en considération durant la deuxième édition du Pôle de renforcement des capacités, qu'il s'agisse des réunions tenues ou de l'organisation de l'événement en tant que tel.

73. Dans le rapport, le Comité fait savoir que ses coprésidents et le secrétariat l'ont encouragé à veiller à l'équilibre femmes-hommes lorsqu'il nommait ses coprésidents, lui ont rappelé que les Parties avaient souligné l'importance d'une représentation et d'une participation équitables des femmes et des hommes dans le cadre des débats sur le climat et de l'action climatique, et ont noté que, à sa dix-huitième session, la COP avait adopté pour objectif un équilibre entre hommes et femmes dans les organes constitués en vertu de la Convention⁵⁴. Il a pris en compte cet objectif de parité lorsqu'il a évalué les propositions de manifestations pour la deuxième édition du Pôle de renforcement des capacités, et a fait de la participation active des femmes l'un des éléments clés à prendre en considération pendant la préparation et le déroulement des manifestations prévues, par exemple à l'occasion de la deuxième édition du Pôle de renforcement des capacités et de la Journée virtuelle « Des connaissances à l'action », qui visait à renforcer les capacités des parties prenantes de la région africaine.

74. Dans son plan de travail pour 2021-2024⁵⁵, le Comité fait savoir qu'il entend continuer de prendre en considération des questions intersectorielles telles que le genre dans la gestion de son plan de travail et d'appliquer sa norme pour la prise en compte des questions de genre.

3. Progrès

75. Le Comité de Paris sur le renforcement des capacités a fait des progrès considérables en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux, puisqu'il a élaboré une norme globale en la matière et rendu compte de son application en 2020. Il est parvenu à prendre en compte les questions de genre dans un nombre croissant d'activités et de

⁵⁴ Décision 23/CP.18.

⁵⁵ FCCC/SBI/2020/13, annexe I.

produits, et adopte à cet égard une approche structurée, qui l'aidera vraisemblablement à poursuivre sur sa lancée.

M. Comité permanent du financement

1. 2019

76. Dans le rapport soumis à la COP à sa vingt-cinquième session et à la CMA à sa deuxième session⁵⁶, le Comité permanent du financement (CPF) communique de nombreux renseignements sur les questions de genre, notamment sur les mandats y relatifs. Dans la section « Questions de genre »⁵⁷, il mentionne l'organisation d'un webinaire de renforcement des capacités d'intégration des questions de genre, dans le cadre duquel ses membres ont :

a) Relevé, dans ses travaux, de possibles points de départ des efforts de renforcement de la prise en compte des questions de genre, à savoir :

- i) La quatrième évaluation biennale ;
- ii) Le premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris ;
- iii) Les orientations formulées à l'intention du FVC et du FEM ;

b) Jugé souhaitable d'approfondir l'examen des problématiques abordées et de réfléchir à des moyens de contribuer à la prise en considération des questions de genre dans le financement de l'action climatique, depuis le niveau national jusqu'à celui des fonds multilatéraux.

77. Selon le rapport, le CPF est convenu que l'un des thèmes subsidiaires de l'édition 2020 de son forum pourrait concerner les politiques sensibles aux questions de genre, et a désigné un coordonnateur pour les questions de genre, qu'il a chargé de le représenter dans les débats relatifs à ces questions. Le rapport présente les grandes lignes et les principaux thèmes de la quatrième évaluation biennale⁵⁸ et du rapport sur la détermination des besoins⁵⁹, et les questions de genre sont abordées dans les deux cas.

78. Le rapport offre des renseignements détaillés sur l'édition 2019 du forum du CPF⁶⁰, notamment sur le rôle que joue le financement de l'action climatique en faveur du développement de villes inclusives, participatives et axées sur la jeunesse, où une large place est faite aux questions de genre. Il comporte aussi de nombreuses informations sur les débats consacrés au genre et les conclusions tirées en la matière, par exemple sur la contribution du financement de l'action climatique à l'émergence de villes plus inclusives et durables.

79. Le CPF a mené des discussions approfondies sur le projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier, mais n'a pas pu achever ses travaux, et a donc fait remonter une compilation d'informations tirées des contributions qu'il avait reçues⁶¹, y compris une proposition de projet de directives destinées au FVC, dans laquelle était soulignée la nécessité pour cet organe :

a) De remédier aux carences de ses politiques, surtout à l'absence d'approche tenant compte des questions de genre ;

b) D'adopter une version actualisée de sa politique et de son plan d'action sur le genre pour les aligner sur le plan d'action de la Convention pour l'égalité des sexes et renforcer la prise en compte des questions de genre dans le financement de l'action climatique ;

⁵⁶ FCCC/CP/2019/10-FCCC/PA/CMA/2019/3 et Add.1-2.

⁵⁷ FCCC/CP/2019/10-FCCC/PA/CMA/2019/3, par. 31 à 33.

⁵⁸ FCCC/CP/2019/10-FCCC/PA/CMA/2019/3, annexe II.

⁵⁹ FCCC/CP/2019/10-FCCC/PA/CMA/2019/3, annexe III.

⁶⁰ FCCC/CP/2019/10/Add.1-FCCC/PA/CMA/2019/3/Add.1.

⁶¹ FCCC/CP/2019/10/Add.2-FCCC/PA/CMA/2019/3/Add.2.

c) De systématiser les politiques relatives aux populations vulnérables et de protéger ces populations des effets des changements climatiques.

80. Les auteurs de la proposition de projet de directives se félicitent des progrès accomplis par le FVC en faveur de l'application de sa stratégie sur le genre et d'une approche tenant compte des questions de genre, et l'encouragent à continuer de prendre en considération l'objectif de l'égalité des sexes dans ses activités.

2. 2020

81. Dans le rapport soumis à la COP à sa vingt-sixième session et à la CMA à sa troisième session⁶², qui n'inclut pas le projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier, le CPF communique de nombreux renseignements sur les questions de genre, y compris sur les mandats y relatifs. Dans la section « Questions de genre »⁶³, il fait savoir qu'il :

a) A intégré les considérations relatives au genre dans la quatrième évaluation biennale, notamment en incluant des informations sur le genre dans le contexte du suivi et de la notification du financement de l'action climatique, et organisé deux webinaires informels à l'intention des contributeurs et des experts, de plus amples renseignements sur les principaux thèmes de ces webinaires figurant à l'annexe II du rapport ;

b) A examiné, dans les rapports existants, les informations ventilées par sexe sur les besoins des pays en développement, et réfléchi à la façon dont il pourrait les incorporer dans le premier rapport sur la détermination des besoins ;

c) A prévu, dans le projet de programme de son prochain forum, la tenue de débats sur l'adoption d'approches inclusives et fondées sur le genre dans le contexte de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets ;

d) S'est efforcé d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les personnes invitées à participer, en qualité d'intervenants, à ses webinaires, à ses consultations avec les parties prenantes et à une manifestation qu'il a organisée dans le cadre des Dialogues sur le climat 2020 pour faire le point sur les progrès accomplis.

82. Dans le rapport, le CPF mentionne qu'il a réélu un coordonnateur pour les questions de genre, qui est chargé de le représenter dans les débats relatifs à ces questions.

3. Progrès

83. Le CPF a poursuivi ses efforts d'intégration des questions de genre en continuant de les prendre en considération dans la quatrième évaluation biennale et, dans la mesure du possible, dans la compilation d'informations tirées des contributions qu'il avait reçues au sujet du projet de directives destinées au FVC et au FEM. Il les a également prises en compte dans le cadre de l'élaboration du premier rapport sur la détermination des besoins et à l'occasion d'ateliers organisés pour faciliter le déroulement de la quatrième évaluation biennale. En outre, il a pris des mesures pour structurer son approche des questions de genre en désignant un coordonnateur pour ces questions.

84. Le CPF a continué de suivre la pratique consistant à synthétiser les informations en lien avec le genre dans une section dédiée et bien structurée de son rapport tout en abordant les questions de genre dans d'autres sections s'il y avait lieu.

N. Comité exécutif de la technologie

1. 2019

85. Au chapitre III de l'édition 2019 du rapport annuel commun du CET et du CRTCC⁶⁴, qui porte sur les activités et les résultats du CET, celui-ci fait observer qu'il a décidé

⁶² FCCC/CP/2020/4-FCCC/PA/CMA/2020/3.

⁶³ FCCC/CP/2020/4-FCCC/PA/CMA/2020/3, par. 36.

⁶⁴ FCCC/SB/2019/4.

d'appliquer une stratégie générale d'intégration des questions de genre⁶⁵, de créer une fonction de coordonnateur pour ces questions et de désigner un coordonnateur à sa vingtième réunion. Il déclare qu'il a réfléchi aux enseignements tirés de l'application de son plan de travail et aux difficultés que celle-ci a posées, qu'il a progressé dans la prise en compte des questions de genre et qu'il entend améliorer l'équilibre femmes-hommes parmi ses membres tout en soulignant que la nomination des membres des organes constitués est la prérogative des Parties. On trouvera de plus amples renseignements sur le rapport commun du CET et du CRTC au paragraphe 41 ci-dessus.

2. 2020

86. Le chapitre III de l'édition 2020 du rapport annuel commun du CET et du CRTC, qui porte sur les activités et les résultats du CET, inclut une section intitulée « Prise en compte des questions de genre »⁶⁶, dans laquelle le CET rappelle l'adoption de sa stratégie générale d'intégration des questions de genre et indique :

- a) Que deux coordonnatrices pour les questions de genre ont été désignées ;
- b) Qu'il a recensé dans son plan de travail glissant les activités dans le cadre desquelles des considérations relatives au genre pouvaient être prises en compte ;
- c) Qu'il s'est mis en contact avec des spécialistes des questions de genre et des technologies et avec le CRTC en vue de mieux faire connaître et comprendre les questions de genre, d'échanger des données d'expérience et de rechercher des possibilités de collaboration.

87. L'annexe II du rapport décrit clairement les mesures prises par le CET pour donner suite à ses mandats relatifs au genre et appliquer les orientations telles que le plan d'action de la Convention pour l'égalité des sexes et le cadre technologique dans le cadre des activités susmentionnées. Le TEC se dit convaincu que l'intégration d'une perspective de genre dans les activités prévues dans son plan de travail rendra ses recommandations plus efficaces et inclusives.

88. Dans la section « Difficultés rencontrées et enseignements tirés », le CET évoque le formidable enthousiasme que suscitent les questions liées au genre et aux changements climatiques, et déclare que la sensibilisation des décideurs à la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques efficaces dans ces domaines n'est pas chose aisée. De plus, les résultats des mesures prises par le CET en faveur de l'intégration des questions de genre doivent encore être évalués avant que des progrès supplémentaires puissent être accomplis à cet égard.

89. Le CET et le CRTC ont décidé de mener conjointement des activités en lien avec le genre et la technologie en 2021 en 2022 (voir par. 41 ci-dessus).

3. Progrès

90. Le CET a réalisé des progrès sensibles en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux. Dans ses rapports de 2017 et 2018, il avait évoqué la question de l'équilibre femmes-hommes et mentionné la tenue d'un dialogue sur le genre, tandis qu'en 2020, il a fourni, dans une sous-section dédiée de la section consacrée à la mise en œuvre de son plan de travail, ainsi que dans les autres sections du rapport, des informations très détaillées sur son approche structurée de l'intégration des questions de genre dans ses travaux. Les points clés sont l'application de la stratégie générale d'intégration des questions de genre, l'amélioration de la collaboration avec le CRTC et l'organisation d'activités clairement définies, que le CET a exécutées seul ou conjointement avec d'autres organes.

⁶⁵ Voir le document TEC/2019/19/10, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/tec/meetings.html>. Cette stratégie générale d'intégration comporte des éléments relatifs à la prise en considération systématique des questions de genre, à la collaboration avec les parties prenantes, au suivi, à la communication d'informations et à l'organisation de manifestations.

⁶⁶ FCCC/SB/2020/4, par. 49 et 50.

O. Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

1. 2019

91. Dans le rapport soumis aux organes subsidiaires à leur cinquante et unième session⁶⁷, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques mentionne la tenue, à sa neuvième réunion, d'une séance sur le genre à l'occasion de laquelle 28 ensembles de questions et de problématiques liées au genre ont été examinés et 26 moyens concrets et interdépendants d'intégrer les questions de genre dans ses travaux ont été trouvés, ainsi que l'organisation de manifestations sur le genre à la vingt-quatrième session de la COP et à la cinquantième session des organes subsidiaires.

92. D'après son plan d'action⁶⁸, le groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques devait organiser, à la vingt-cinquième session de la COP, un atelier sur le financement de la lutte contre les catastrophes et l'assurance contre les risques de catastrophe dans les contextes fragiles. D'après son plan d'action⁶⁹, l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population devait élaborer tous les ans des fiches d'information donnant une vue d'ensemble, à l'échelle mondiale, des déplacements de population liés aux catastrophes, et y inclure des données ventilées par sexe.

93. Il est indiqué dans le rapport que la proportion de femmes parmi les membres de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population a augmenté de 7 % au cours de la seconde phase de ses travaux, à savoir depuis avril 2019. De plus, lorsqu'il a invité des experts à devenir membres du groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques, le Comité exécutif a veillé au maintien de la parité femmes-hommes, et la proportion d'expertes a augmenté de 4,6 % par rapport à la période couverte par le précédent rapport.

2. 2020

94. Dans son rapport de 2020⁷⁰, le Comité exécutif mentionne ses mandats relatifs au genre et fait le point sur les progrès qu'il a accomplis en la matière, qu'il s'agisse de veiller à la représentation équitable des femmes et des hommes aux manifestations qu'il organise, y compris parmi les intervenants et les animateurs, ou de prendre en considération les questions de genre de manière transversale dans ses travaux techniques. À cet égard, il fait référence à son plan de travail quinquennal glissant, dans lequel il est dit que les couches de la population déjà vulnérables en raison, notamment, de leur sexe, seront prises en considération de manière transversale⁷¹.

95. Le Comité exécutif aborde la question de l'équilibre femmes-hommes parmi ses membres et mentionne que la parité a été atteinte à sa présidence, qui est assurée par un homme et par une femme. Il donne sa composition par sexe (9 femmes et 11 hommes), ainsi que celle de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population (10 femmes et 5 hommes) et celle du groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques (10 femmes et 12 hommes). Il précise aussi qu'il tient compte de l'objectif de la parité femmes-hommes lorsqu'il sélectionne de nouveaux membres des groupes d'experts.

3. Progrès

96. Comme suite à de précédentes orientations⁷², le Comité exécutif a rendu compte des activités qu'il avait menées au titre de ses mandats relatifs au genre. Il a réalisé certains progrès en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans ses travaux, notamment

⁶⁷ FCCC/SB/2019/5 et Add.1.

⁶⁸ FCCC/SB/2019/5/Add.1, annexe II.

⁶⁹ FCCC/SB/2019/5/Add.1, annexe I.

⁷⁰ FCCC/SB/2020/3.

⁷¹ FCCC/SB/2017/1/Add.1, annexe, par. 2 b).

⁷² Décision 3/CP.25, par. 3.

en recensant les questions pertinentes et en s'employant plus activement à atteindre la parité parmi ses membres et ceux de ses groupes d'experts.

IV. Enjeux et perspectives

97. Les organes constitués en sont à des stades différents de l'intégration d'une perspective de genre dans leurs travaux, et leurs méthodes de remontée de l'information sur leurs progrès diffèrent également. Peu d'entre eux ont employé des termes suffisamment précis pour que leurs progrès puissent être mesurés. De plus, ces organes ont régulièrement fait des déclarations non fondées quant à la suite donnée à leurs mandats relatifs au genre et aux progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans leurs travaux. Il demeure essentiel, pour faciliter le suivi des progrès, d'améliorer la cohérence, la continuité, la pertinence et la clarté des informations communiquées.

98. Étant donné qu'un nombre croissant d'organes constitués s'efforcent de faire des progrès en matière de genre et de rendre compte de ces progrès de façon plus précise, de bonnes pratiques ont été observées :

a) Le Comité de l'adaptation, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités et le CET ont pris des mesures pour structurer leurs approches de l'intégration des questions de genre dans leurs travaux ;

b) Certains organes cherchent activement à resserrer leur coopération avec d'autres organes constitués ;

c) Le CKI a décidé d'examiner les approches d'autres organes et de réfléchir à la façon dont celles-ci pourraient être adaptées à ses travaux ;

d) Le Comité de Paris sur le renforcement des capacités et le CET ont non seulement rendu compte des activités qu'ils avaient menées, mais aussi évalué leurs progrès et mené une réflexion sur les difficultés rencontrées.

99. La plupart des organes constitués dont la méthode d'intégration des questions de genre était déjà bien établie ont fourni des renseignements exhaustifs, structurés et pertinents, communiquant de façon claire des informations clefs sur leurs dispositifs institutionnels, les faits nouveaux, les activités consacrées aux questions de genre et celles dans le cadre desquelles ces questions étaient considérées comme transversales, de sorte qu'il a été possible de déterminer si et comment le genre avait été pris en compte. Fait important, une telle approche permet de comparer les perspectives de progrès aux progrès effectivement accomplis.

100. Les organes constitués devraient fournir des informations sur les points à améliorer ou sur les domaines dans lesquels ils ont régressé. Ils ont tendance à rendre compte exclusivement de leurs succès, ce qu'ils devraient éviter de faire à l'avenir.

101. Les organes constitués souhaitent peut-être envisager de prendre les mesures ci-après, s'ils ne l'ont pas déjà fait, pour améliorer leurs méthodes de remontée de l'information et rendre possibles le suivi et la compréhension des progrès qu'ils accomplissent en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processus :

a) Prévoir dans leurs rapports une section sur les questions de genre pour mettre en évidence les informations y relatives et les progrès réalisés en la matière, surtout si les rapports en question couvrent de nombreux thèmes, et inclure dans cette section des renseignements sur les dispositifs institutionnels en place et leur approche de l'intégration des questions de genre. Les organes constitués peuvent soit faire figurer dans cette section des informations détaillées sur leurs activités et y faire référence dans d'autres sections, soit y mentionner leurs activités et fournir des précisions ailleurs. Idéalement, les informations relatives au genre ne devraient pas être cantonnées à une section dédiée. Les activités ou les domaines d'action dans le cadre desquels le genre est une considération parmi d'autres devraient être abordés dans les sections idoines ;

b) Communiquer des renseignements exhaustifs de manière structurée et, si la même information est rapportée à plusieurs endroits dans un même rapport, le faire clairement savoir pour ne pas risquer de donner une fausse idée de l'étendue des activités consacrées au genre ;

c) Veiller à ce que les informations fournies soient précises et exploitables en évitant les formules vagues et les affirmations non fondées ou les descriptions trop générales des efforts déployés ;

d) Assurer la clarté et l'utilité de l'information en expliquant la façon dont les questions de genre ont été prises en compte, en détaillant l'approche suivie, en rendant compte de la mise en œuvre des plans, engagements ou cadres relatifs au genre, et en faisant clairement la distinction entre les mesures prévues et les mesures effectivement prises ;

e) Faire remonter l'information de manière cohérente d'un rapport à l'autre et éviter les omissions d'informations communiquées dans de précédents rapports ou expliquer ces omissions de sorte qu'il apparaisse clairement que telle ou telle activité (prévue) a été poursuivie ou abandonnée ;

f) Réfléchir avec un œil critique au niveau de détail et de ventilation des données, notamment dans les passages relatifs au financement ;

g) Garantir la transparence et la traçabilité des travaux consacrés au genre, et remédier à la limitation du nombre de mots dans les rapports officiels en renvoyant systématiquement vers des ressources et des informations supplémentaires.

102. Les organes constitués souhaiteront peut-être examiner le présent rapport, étudier les approches suivies par d'autres organes pour intégrer une perspective de genre dans leurs travaux et leurs rapports, et participer à des activités de mise en commun des connaissances, par exemple à des réunions informelles et au dialogue de session prévu en 2023 dans le cadre du plan d'action de la Convention pour l'égalité des sexes⁷³.

103. Compte tenu des suggestions faites dans le présent rapport, la COP souhaitera peut-être envisager de prier le SBI d'élaborer, à l'intention des organes constitués, des orientations sur :

a) La forme et le fond de leurs rapports sur les progrès accomplis en faveur de l'intégration des questions de genre dans les secteurs d'activité de la Convention ;

b) Les potentiels éléments d'une approche de la prise en compte systématique du genre dans leurs processus.

⁷³ Voir la décision 3/CP.25, annexe, tableau 3, activité C.2.

Purpose, functions and regular reporting of UNFCCC constituted bodies

[Anglais seulement]

<i>Body</i>	<i>Reporting</i>	<i>Purpose/governance/functions</i>
AC	Annually to the COP through the SBI and the SBSTA	<p>The AC was established to promote the implementation of enhanced action on adaptation in a coherent manner under the Convention.^a</p> <p>The AC contributes to adaptation progress globally by providing expert guidance, enhancing outreach and implementing the Paris Agreement by addressing crucial adaptation issues through a range of workstreams: providing guidance on adaptation action and means of implementation; outreach and enhancing awareness; implementing the Paris Agreement; and enhancing coherence and identifying good practices and opportunities for increasing implementation of adaptation actions.</p>
AFB	Annually to the CMP and the CMA	<p>The AFB supervises and manages the funding of projects and programmes in developing countries through the AF under the authority and guidance of the CMP. The AF was established to finance adaptation projects and programmes in developing country Parties that are Parties to the Kyoto Protocol and has served the Paris Agreement since 2019.^b The GEF provides interim secretariat services to the AFB, and the World Bank serves as the interim trustee of the AF.</p> <p>The AFB works in close collaboration with national and regional entities that seek to empower developing countries to directly access financing and manage all aspects of projects.</p> <p>The AFB medium-term strategy for 2018–2022^c focuses on supporting the achievement of the SDGs and meeting the challenges of the Paris Agreement. Advancing gender equality and the empowerment of women and girls is one of the strategy's four cross-cutting themes. The strategy is supported by a gender policy and gender action plan,^d which was updated in 2021 in the context of ensuring that the AF serves the Paris Agreement smoothly.</p>
CDM Executive Board	Annually to the CMP	The CDM Executive Board supervises the CDM and undertakes regulatory functions such as accrediting entities as designated operating entities, developing policies and procedures for the functioning of the CDM, approving methodologies and standardized baselines and certifying emission reductions of projects and programmes of activities.
CGE	Annual progress reports to the COP through the SBI	The CGE aims to improve the process for and preparation of national communications and biennial update reports from Parties not included in Annex I to the Convention by providing technical advice and support. The CGE also supports the implementation of the enhanced transparency framework under the Paris Agreement.
Compliance Committee	At each session of the CMP	The Compliance Committee is made up of two branches: a facilitative branch and an enforcement branch. The former provides advice and assistance to Parties in order to promote compliance, and the latter determines consequences for Parties not meeting their commitments.
CTCN Advisory Board	Annually to the COP through the subsidiary bodies in a joint report with the TEC, which includes a joint chapter of the TEC and the CTCN and separate chapters for each body	<p>The CTCN is accountable to and receives guidance from the COP through the CTCN Advisory Board, which advises the CTCN on how to prioritize requests from developing countries and generally monitors, assesses and evaluates its performance.</p> <p>The CTCN, as the implementation arm of the Technology Mechanism, promotes the accelerated transfer of environmentally sound technologies for low-carbon and climate-resilient development at the request of developing countries through NDEs, providing technology solutions, capacity-building and advice on policy and legal and regulatory frameworks.</p>

<i>Body</i>	<i>Reporting</i>	<i>Purpose/governance/functions</i>
		A gender analysis of the functions, activities and main stakeholders of the CTCN was conducted in 2017, which enabled it to implement a more comprehensive and consistent gender mainstreaming strategy. ^e
FWG	No mandate to report annually; the FWG is mandated to report on its outcomes, including a draft second three-year workplan, and on the LCIPP activities for consideration by the COP through the SBSTA in 2021	The FWG was established to further operationalize the LCIPP and facilitate the implementation of its three knowledge, capacity for engagement, and climate change policies and actions functions. The secretariat supports the FWG and the work under the LCIPP.
JISC	At each session of the CMP	The JISC supervises the verification procedure for submitted projects to confirm that the ensuing reductions of emissions by sources or enhancements of anthropogenic removals by sinks meet the relevant requirements of Article 6 of the Kyoto Protocol and the joint implementation guidelines. Activity under joint implementation almost ceased at the end of the first commitment period of the Kyoto Protocol in 2012. As emission reduction units are created by converting part of a country's assigned amount units under the Kyoto Protocol, no host Party was able to issue emission reduction units until the Doha Amendment entered into force in December 2020. ^f
KCI	Annually to the COP, the CMP and the CMA	The KCI supports the work of the forum on the impact of the implementation of response measures in implementing its work programme. ^g
LEG	At each session of the SBI	The LEG supports the least developed countries on adaptation, in particular on the process to formulate and implement NAPs, national adaptation programmes of action and the implementation of the least developed countries work programme. The LEG is mandated to develop a two-year rolling work programme for consideration by the SBI at its first sessional meeting of each year and to report on its work to the SBI at each of its sessions. ^h COP 16 requested the LEG to provide technical guidance and advice on strengthening gender-related considerations and considerations regarding vulnerable communities within the least developed countries. ⁱ The LEG 2018–2019 work programme ^j contains information on specific activities related to reviewing gender-responsiveness in NAPs, and the 2020 work programme ^k includes a reference to the continuation of this work by updating relevant technical materials.
PAICC	Annually to the CMA	The PAICC facilitates implementation of and promote compliance with the provisions of the Paris Agreement. It is guided by principles in Article 15 of the Paris Agreement and in paragraphs 1–4 of the annex to decision 20/CMA.1.
PCCB	Annual technical progress reports to the COP and the CMA through the SBI at its sessions coinciding with sessions of the COP	The PCCB was established to address current and emerging gaps and needs in implementing capacity-building in developing country Parties and further enhancing capacity-building efforts, including with regard to coherence and coordination of capacity-building activities under the Convention. The PCCB managed and oversaw the 2016–2020 workplan agreed at COP 21. CMA 2 decided that the PCCB shall also serve the Paris Agreement. ^l
SCF	Annually to the COP and the CMA	The SCF was established to assist the COP in exercising its functions with respect to the Financial Mechanism of the Convention. ^m The SCF organizes the SCF Forum to enable bodies and entities involved in climate change finance to communicate and exchange information; provides draft guidance to the operating entities of the Financial Mechanism (the GCF and the GEF), expert inputs, including through independent and periodic review of the Financial Mechanism, and a biennial assessment and

<i>Body</i>	<i>Reporting</i>	<i>Purpose/governance/functions</i>
		overview of climate finance flows; and enhances work on the monitoring, reporting and verification of support beyond the biennial assessment.
TEC	See CTCN Advisory Board above	The TEC was established to facilitate, together with the CTCN, the effective implementation of the Technology Mechanism under the guidance of the COP. ⁿ The TEC promotes collaboration and stakeholder engagement and produces briefs, technical papers and other publications to provide policy guidance. The TEC developed and agreed a general approach to mainstreaming gender at COP 25. ^o
WIM Executive Committee	Annually to the CMA	<p>The WIM Executive Committee was established to guide the implementation of the functions of the WIM, which promotes the implementation of approaches to address loss and damage associated with the adverse effects of climate change in a comprehensive, integrated and coherent manner.^p</p> <p>The Committee implements the functions of the WIM through its five-year rolling workplan, which considers, in a cross-cutting manner, issues including particularly vulnerable developing countries and segments of the population that are already vulnerable, including on the basis of gender.^q</p> <p>The Committee is empowered to establish thematic technical expert groups to assist it in conducting its work and support its efforts to enhance action and support for loss and damage.^r The Committee, in its draft terms of reference, encourages expert groups to select experts with a diversity of experience and knowledge relevant to loss and damage associated with climate change impacts, considering the goal of gender balance, pursuant to decision 23/CP.18.^s</p>

^a Decision 1/CP.16.

^b Decisions 13/CMA.1 and 1/CMP.14.

^c See <https://www.adaptation-fund.org/document/medium-term-strategy-2018-2022/>.

^d See AFB document AFB/B.35-36/8, available at <https://www.adaptation-fund.org/document/proposal-for-the-updated-gender-policy-and-gender-action-plan-of-the-adaptation-fund/>.

^e For more information, see the CTCN 2017 progress report, available at <https://www.ctc-n.org/resources/2017-ctcn-progress-report>.

^f See document FCCC/KP/CMP/2019/2, para. 9.

^g Decision 7/CMA.1, para. 5.

^h Decision 6/CP.16, para. 3.

ⁱ Decision 6/CP.16, para. 2(c).

^j The rolling work programme is available at <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/LEG%20wp%202018-19.pdf>.

^k The rolling work programme is available at <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/LEG-wp-2020.pdf>.

^l Decision 3/CMA.2, para. 3.

^m Decision 1/CP.16, para. 112.

ⁿ Decision 1/CP.16, para. 117.

^o See TEC document TEC/2019/19/10, available at <https://unfccc.int/ttclear/tec/meetings.html>.

^p Decision 2/CP.19, para. 5.

^q FCCC/SB/2017/1/Add.1, annex, para. 2(b).

^r Decisions 2/CP.20, para. 8, and 4/CP.22, para. 4(b).

^s See footnote 6 of the draft terms of reference for the expert groups, subcommittees, panels, thematic advisory groups or task-focused ad hoc working groups of the Committee, available at <https://unfccc.int/documents/66088>.

Annex II

Reporting of the Facilitative Working Group of the Local Communities and Indigenous Peoples Platform on integrating a gender perspective into its processes

[*Anglais seulement*]

I. Background

1. The FWG meets twice per year in conjunction with the sessions of the subsidiary bodies and the session of the COP. It does not have a mandate to report annually. Therefore, the FWG meeting reports and reports on outcomes that are considered by the SBSTA and the COP have been considered for this report in order to capture information on progress in integrating gender considerations into its work.

II. Facilitative Working Group

A. Purpose

2. The FWG was established to further operationalize the LCIPP and facilitate implementation of the Platform's three knowledge, capacity for engagement, and climate change policies and actions functions.¹ The secretariat supports the FWG and the work under the LCIPP.

B. Reporting in 2019

3. In the report on 1st meeting,² the FWG included numerous references to gender, including relevant mandates, as a recurring theme of discussions on the LCIPP web portal and the initial two-year workplan of the LCIPP,³ which includes the engagement of women as an element of the vision of the FWG, and notes that gender considerations will be mainstreamed in activities in coherence with the UNFCCC GAP.

4. The report also notes that:

- a) The aim of the election and rotation of the FWG Co-Chairs and Vice Co-Chairs is to achieve regional and gender balance;
- b) The FWG was invited to participate in an in-session workshop on gender during SB 50;
- c) The support of indigenous and non-indigenous women and organizations was acknowledged during the closing ceremony of FWG 1.

C. Progress

5. As the FWG has published one meeting report so far, progress cannot yet be determined. It should be noted that the FWG has committed to mainstreaming gender considerations in its activities in coherence with the UNFCCC GAP.

¹ For more information, see <https://lcipp.unfccc.int/>.

² FCCC/SBSTA/2019/4.

³ FCCC/SBSTA/2019/4, annex I.

Annex III

Summary of UNFCCC constituted bodies' gender-related reporting in 2019–2020

[Anglais seulement]

<i>Constituted body</i>	<i>Reference to gender</i>	<i>Reference to relevant gender mandates</i>	<i>Reference to gender balance^a</i>	<i>Reporting on gender-related activities or the inclusion of evidence of the integration of a gender perspective into processes or substantive work</i>	<i>Information on activities, events or documents that are focused on or include gender considerations</i>	<i>Information on institutional arrangements or structures for ensuring consideration of gender in its work</i>
AC	2019		2019: a	2019	2019: joint PCCB event (planned); toolkit for a gender-responsive NAP process (implemented)	Developed a plan for mainstreaming gender
	2020		2020: a, b	2020	2020: NAP toolkit webinar, synthesis report on hazards, technical paper on data, Adaptation Finance Bulletin (September 2020) (implemented)	
AFB	2019			2019	2019: gender training session during the sixth readiness seminar, grants to support gender integration (implemented)	Gender policy of the AFB being updated
	2020			2020	2020: gender scorecard (planned); outcome document of gender policy update, including overview and case studies; grants to support gender integration; awareness-raising workshop on support; updated AF project performance report template; annual NIE performance reports; annual AFB performance report; e-learning module on environmental, social and gender considerations in project design and implementation (implemented)	
CDM Executive Board	2019	2019				
	2020	2020				
CGE	2019		2019: b			
	2020		2020: b			
CTCN Advisory Board	2019	2019		2019	2019: additional gender-related indicators in monitoring and evaluation framework, increase in resources on gender hub, launch of gender-related TNA guidance, workshop on TNAs, study on coastal risk planning and management, supporting Gender Just Climate Solutions Awards and related report, capacity-building workshop, best practice examples of women's economic empowerment in energy systems, resource guide on scaling up gender-just climate	CTCN secretariat has a GFP and a gender policy
	2020	2020		2020		

<i>Constituted body</i>	<i>Reference to gender</i>	<i>Reference to relevant gender mandates</i>	<i>Reference to gender balance^a</i>	<i>Reporting on gender-related activities or the inclusion of evidence of the integration of a gender perspective into processes or substantive work</i>	<i>Information on activities, events or documents that are focused on or include gender considerations</i>	<i>Information on institutional arrangements or structures for ensuring consideration of gender in its work</i>
					initiatives, sharing descriptions of gender-just climate initiatives (implemented)	
					2020: capacity development series on upscaling gender-just solutions, increase in resources on gender hub, webinar on gender-responsive TNAs, Global Gender Summit, supporting a number of publications, including question on gender equality in NDE survey, joint publication on women in energy (implemented)	
FWG	2019 <i>No report</i>	2019	2019: a			
KCI	2019 2020	2019	2019: a 2020: a, b			
LEG	2019 2020	2019 2020	2019: b	2019 2020	2019: NAP toolkit, publication on NAPs (planned); NAP Expo (implemented) 2020: NAP Expo (planned); NAP toolkit launch event (implemented)	
PAICC	<i>No report</i> 2020		2020: a			
PCCB	2019 2020	2019 2020	2020: a, b	2019 2020	2019: technical workshop on human rights, events at Capacity-building Hub (implemented) 2020: events, some focused on gender, at Capacity-building Hub (implemented)	Developed a standard for mainstreaming gender and elected a GFP
SCF	2019 2020	2019 2020		2019 2020	2019: 2020 BA, 2020 SCF Forum (planned); 2019 SCF Forum (implemented) 2020: fourth BA, needs report, SCF Forum (planned); two informal webinars on BA (implemented)	Nominated a GFP
TEC	2019 2020	2020	2019: a	2019 2020	2019: implementing the general approach to gender mainstreaming (planned)	Developed a general approach to mainstreaming gender, appointed two GFPs

<i>Constituted body</i>	<i>Reference to gender</i>	<i>Reference to relevant gender mandates</i>	<i>Reference to gender balance^a</i>	<i>Reporting on gender-related activities or the inclusion of evidence of the integration of a gender perspective into processes or substantive work</i>	<i>Information on activities, events or documents that are focused on or include gender considerations</i>	<i>Information on institutional arrangements or structures for ensuring consideration of gender in its work</i>
					2020: implementing the general approach (planned); outreach to gender and technology experts and to the CTCN (implemented)	and identified activities in its rolling workplan that provide opportunities for integrating gender considerations
WIM Executive Committee	2019 2020		2019: b 2020: a, b		2019: workshop on disaster risk financing and insurance or other partnership forums on gender, factsheets including gender-disaggregated data (planned)	

^a “a” in the context of the constituted body or its leadership; “b” in the context of working groups, events or beneficiaries.

Annex IV

Gender-related outputs of UNFCCC constituted bodies as per their 2019–2020 reporting

[Anglais seulement]

<i>Output</i>	<i>2019 reporting^a</i>	<i>2020 reporting^b</i>
Joint AC and PCCB event on including gender considerations in adaptation planning and implementation – concept note	AC: AC document AC/2019/18, available at https://unfccc.int/documents/199684 PCCB: no link provided	PCCB: no link provided
Toolkit for a gender-responsive NAP process	AC: no link provided LEG: no link provided	AC: http://www.napglobalnetwork.org/resource/toolkit-for-gender-responsive-national-adaptation-plans/ LEG: https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Supplements/NAPGenderToolkit2019.pdf
NAP toolkit webinar organized by the AC, the LEG and the NAP Global Network		AC: no link provided (https://napglobalnetwork.org/resource/webinar-gender-equality-in-nap-processes/)
NAP toolkit launch event		LEG: no link provided
AC synthesis report on how developing countries are addressing climate hazards, focusing on lessons learned and good practices		AC: no link provided (https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac_synthesis_report_hazards.pdf)
AC technical paper on data on adaptation at different spatial and temporal scales		AC: no link provided (full paper: https://unfccc.int/sites/default/files/resource/AC%20adaptation%20data%20full.pdf ; summary for policymakers: https://unfccc.int/sites/default/files/resource/AC%20adaptation%20data%20spm.pdf)
AC Adaptation Finance Bulletin issue 6 (September 2020), spotlighting gender		AC: no link provided (https://myemail.constantcontact.com/UNFCCC-Adaptation-Finance-Bulletin--Issue-6--September-2020-.html?soid=1117347475566&aid=yaSzcbhK1k)
AC gender mainstreaming plan	AC: AC document AC/2019/17, available at https://unfccc.int/documents/199532	
Gender training included in sixth readiness seminar	AFB: no link provided	AFB: no link provided

<i>Output</i>	<i>2019 reporting^a</i>	<i>2020 reporting^b</i>
Ongoing development of gender scorecard		AFB: no link provided
Outcome document of gender policy update		AFB: AFB document AFB/B.34/Inf.9, available at https://www.adaptation-fund.org/document/assessment-report-on-progress-in-the-implementation-of-the-adaptation-funds-gender-policy-and-gender-action-plan/
Assessment of progress: integrating gender in AF projects and programmes		AFB: https://www.adaptationfund.org/document/assessing-progress-integrating-gender-in-adaptation-fund-projects-and-programmes
Awareness-raising workshop on available support		AFB: no link provided
Updated AF project performance report template		AFB: no link provided
Annual performance reports of NIEs		AFB: no link but mentions that all reports are published online
Annual AFB performance report		AFB: AFB document AFB/EFC.25/Rev.1
E-learning module on environmental, social and gender considerations in project design and implementation		AFB: no link provided (https://www.adaptation-fund.org/adaptation-funds-new-e-learning-course-on-direct-access-designed-to-help-countries-and-stakeholders-unlock-climate-finance/)
Additional gender-related indicators in monitoring and evaluation framework	CTCN: no link provided	
Increase in resources on gender hub	CTCN: no link provided https://www.ctcn.org/technology-sectors/gender	CTCN: no link provided
Launch of gender-related TNA guidance	CTCN: link provided, but broken	
Workshop on TNAs	CTCN: link provided, but broken	
Study on coastal risk planning and management	CTCN: link provided, but broken	
Supporting Gender Just Climate Solutions Awards	CTCN: no link provided	
Supporting Gender Just Climate Solutions Awards report	CTCN: no link provided	
Capacity-building workshop in collaboration with the WGC	CTCN: no link provided	
Best practice examples of women's economic empowerment in energy systems	CTCN: no link provided	

<i>Output</i>	<i>2019 reporting^a</i>	<i>2020 reporting^b</i>
Resource guide on scaling up gender-just climate initiatives	CTCN: no link provided	
Sharing descriptions of gender-just climate initiatives provided by the WGC	CTCN: https://www.ctc-n.org/about-ctcn/organisations/women-and-gender-constituency	
Capacity development series on upscaling gender-just solutions		CTCN: no link provided
Webinar on gender-responsive TNAs		CTCN: https://ctc-n.org/news/recorded-webinar-conducting-gender-responsive-technology-needs-assessment
Global Gender Summit		CTCN: no link provided
Supporting a number of publications with UNEP, UNIDO, UN Women and WECF, among others		CTCN: no link provided
Including question on gender equality in NDE survey		CTCN: information included in report and more detailed summary to be published
Joint publication on women in energy with the Energy and Resources Institute		CTCN: https://ctc-n.org/resources/women-energy-breaking-stereotypes-and-inspiring-change
CTCN gender policy and action plan	CTCN: no link provided	CTCN: https://www.ctc-n.org/resources/ctcn-gender-policy-and-action-plan-2019-2022
NAP Expo	CTCN: http://napexpo.org/koreaweek	
Peer-reviewed publication on NAP outcomes, experience and lessons learned	CTCN: no link provided	
Technical workshop on human rights	PCCB: https://unfccc.int/PCCB-OHCHR_workshop	
Events at Capacity-building Hub	PCCB: https://unfccc.int/topics/capacity-building/events-meetings/capacity-building-hub/capacity-building-hub-enhancing-capacity-building-action#eq-3	PCCB: no link provided
PCCB gender mainstreaming standard	PCCB: FCCC/SBI/2019/13, annex	PCCB: FCCC/SBI/2019/13, annex https://unfccc.int/documents/200078
SCF Forum	SCF: very detailed information on past Forum in report	
Two informal webinars on the BA		SCF: link provided, but broken

<i>Output</i>	<i>2019 reporting^a</i>	<i>2020 reporting^b</i>
TEC general approach to mainstreaming gender	TEC: TEC document TEC/2019/19/10, available at https://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_stat/tn_meetings/5d9cfbca553d4fb69460f242e6b01d68/17c11d2d2be9435faf0d534c9b2d0713.pdf	TEC: TEC document TEC/2019/19/10, available at https://unfccc.int/ttclear/tec/meetings.html

^a Inclusion of a constituted body in this column indicates that the respective outcome was referenced in its annual report. The column also includes information on whether the reference included a link. Links in parentheses were not included in the annual report.

^b Inclusion of a constituted body in this column indicates that the respective outcome was referenced in its annual report. The column also includes information on whether the reference included a link. Links in parentheses were not included in the annual report.